

*L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officieux des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.*



## **AVIS AUX MEMBRES**

No. 2026 – 058

Le 27 avril 2026

### **RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ ARC Resources Limited (ARX & FAX) Plan d'arrangement**

La Bourse et la CDCC souhaitent vous informer que ARC Resources Limited («ARC» ou la compagnie TSX : ARX) et Shell PLC ("Shell") ont annoncé avoir conclu une entente définitive par laquelle Shell acquerra la totalité des actions émises et en circulation d'ARC dans le cadre d'une transaction en espèces et en actions d'une valeur d'environ 22 milliards de dollars canadiens, y compris la dette reprise (la "Transaction")

Selon les modalités de l'entente, les actionnaires ARC recevront 0,40247 action de Shell et 8,20\$ en espèces en échange de chaque action d'ARC, ce qui représente une contrepartie total de 32,80\$ par action d'ARC, basée sur le cours de clôture des actions Shell à la Bourse de Londres ("LSE") et le taux de change quotidien publié par la Banque du Canada au 24 avril 2026.

La transaction proposée sera réalisée au moyen d'un plan d'arrangement ("l'Arrangement") en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Alberta) et, sous réserve de la satisfaction des conditions habituelles pour une opération de cette nature, devrait être conclue au cours du deuxième semestre de 2026.

En plus des approbations des actionnaires et des tribunaux, la transaction est soumise aux approbations réglementaires applicables, y compris les approbations en vertu de la Loi sur Investissement Canada, l'approbation des actionnaires d'ARC et les approbations réglementaires ainsi que d'autres conditions de clôture habituelles.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des activités d'exploitation de la CDCC.

Pascual Caraballo  
Directeur, Activités commerciales  
CDCC